

Le discours indirect en diachronie : l'évolution du réfléchi indirect en latin

Michèle FRUYT
Université de Paris-Sorbonne (Paris 4) ; EA 4080
DHELL (Dictionnaire historique et encyclopédie linguistique du latin)
michele.fruyt@gmail.com

Un moment charnière dans l'histoire des textes latins fut situé par certains latinistes au +2^e siècle après J.-Ch. Ainsi a-t-on pu écrire qu'Apulée représentait le début du latin tardif et que la transition vers le latin tardif se faisait au +2^e siècle après J.-Ch. ou à la fin du +2^e siècle. C'est notamment le cas des latinistes s'intéressant aux auteurs chrétiens : leur attention fut attirée par Tertullien parce qu'il est le premier auteur à nous fournir le vocabulaire technique spécifiquement chrétien ainsi que par l'auteur chrétien de la génération suivante, Cyprien, à la fin du +2^e et au milieu du +3^e siècle après J.-Ch.

De ce fait, nous nous proposons d'examiner la situation du style indirect à cette période charnière. Notre corpus de départ est constitué par des traités de Cyprien, et essentiellement trois traités que nous avons pu examiner de près grâce aux traductions et aux avis de Michel Poirier : *Ceux qui sont tombés (De lapsis)*, *La jalousie et l'envie (De zelo et livore)*, *La bienfaisance et les aumônes (De opere et eleemosynis)*.

Nous ne prendrons pas en compte dans cette étude les passages de citations bibliques, où les faits linguistiques attestés sont si influencés par le texte grec qui sert de texte source, point de départ des traductions latines, qu'ils sont trop souvent en décalage avec les usages de la langue latine. C'est le parti adopté par la plupart des latinistes lorsqu'ils étudient un point précis de la syntaxe du latin chez ces auteurs chrétiens.

1. DISCOURS DIRECT VS INDIRECT À L'ÉPOQUE TARDIVE

Chez les auteurs chrétiens, à l'époque tardive, on observe un changement dans la proportion entre discours direct et discours indirect : on constate une augmentation de la fréquence du style direct et une diminution corrélative de celle du style indirect. Le fait est net chez les auteurs chrétiens parce qu'ils citent abondamment les passages du texte biblique. Or ils sont dans l'obligation de citer la Bible dans sa version originale et donc au style direct parce que le texte biblique constitue en lui-même un argument de foi.

Un trait stylistique de ces écrivains chrétiens (reconnu par Albert Blaise dans son dictionnaire¹) est la redondance ou le sur-marquage pour les verbes introducteurs du discours rapporté, aussi bien direct qu'indirect, notamment pour les verbes 'DIRE' signifiant « dire », « prescrire », « ordonner » et ayant pour sujet Dieu, le Christ ou un apôtre. Pour marquer le début imminent d'un discours direct, ces textes offrent presque toujours le participe présent *dicens* au nominatif singulier (éventuellement *dicentes* au pluriel) apposé au sujet d'un verbe 'DIRE' introducteur :

Cyprien *De lapsis* 20,1 :

*In Euangelio Dominus loquitur **dicens** : 'Qui confessus me fuerit coram hominibus, et ego confitebor eum coram Patre meo qui in caelis est.'*

« Dans l'Évangile, le Seigneur parle **en ces termes** : 'Celui qui se sera déclaré pour moi devant les hommes, je me déclarerai pour lui devant mon Père qui est aux cieux.' » (traduction M. Poirier, Sources chrétiennes)

et l'on sait que ce *dicens* tend à être grammaticalisé² pour introduire un style direct dans la plupart des textes de l'époque tardive (et non seulement chez les auteurs chrétiens). Dans le cadre de ce sur-marquage du début imminent d'un énoncé au style direct, on peut aussi rencontrer deux verbes 'DIRE' introducteurs coordonnés :

Cypr. *De lapsis* 21,7 :

*Et alibi **testatur et dicit** : 'Numquid non ualet manus Dei ut saluos faciat, aut grauauit aurem ut non exaudiat ?'*

« Et ailleurs **elle atteste et déclare** : 'Le bras de Dieu est-il par hasard sans force pour sauver, s'est-il bouché les oreilles pour ne pas entendre ?' »

(traduction M. Poirier, Sources chrétiennes)

et même deux ou plusieurs verbes 'DIRE' introducteurs suivis de *dicens*, ce qui constitue une suite cumulée d'au moins trois morphèmes signifiant qu'un énoncé au style direct va commencer :

Cypr. *De lapsis* 27,14 :

*Ipse quoque Dominus **praemoneat et praestruat dicens** : 'Et scient omnes ecclesiae quia ego sum scrutator renis et cordis.'*

« Le Seigneur lui-même nous **avertit** encore et nous **instruit à l'avance en ces termes** : 'Et toutes les Eglises sauront que, moi, je scrute le rein et le cœur.' »

(traduction M. Poirier, coll. Sources chrétiennes)

Alors qu'A. Blaise (1954) y voit une « caractéristique du style pastoral », L. Sznajder montre (à paraître, § 3) que ce surmarquage

¹ BLAISE 1954.

² M. FRUYT (2009-a : 693).

contenant un verbe 'DIRE' introducteur accompagné du participe *dicens* trouve sa source dans la traduction biblique. Il s'agit d'un calque du grec biblique, dû à d'une traduction grecque transposant une tournure grammaticalisée de l'hébreu devenue caractéristique du « style biblique ». Les chrétiens lettrés de langue latine n'ont pas conscience de cette histoire à deux paliers de la tournure, calque latin d'une adaptation grecque de l'hébraïsme, et Augustin l'analyse comme un simple hébraïsme³.

2. LES DÉFAUTS DU STYLE INDIRECT À L'ÉPOQUE CLASSIQUE

Il existe aussi d'autres raisons pour expliquer les changements dans le discours rapporté à l'époque tardive : elles sont de nature linguistique (et non plus stylistique ou de genre littéraire) et elles concernent l'ensemble de la communauté linguistique du latin tardif, et non seulement les auteurs chrétiens.

En effet, le système en usage à l'époque classique pour le style indirect présentait de gros inconvénients en raison d'un degré de distinctivité trop faible, qui se manifeste essentiellement sur trois points.

a) En premier lieu, on y rencontre une neutralisation morphologique de deux oppositions essentielles : celle du genre grammatical corrélée au genre sexuel de masculin et féminin pour des hommes et des femmes et celle du nombre grammatical (singulier vs pluriel). Ces deux absences de distinction morphologique peuvent poser des problèmes de compréhension et d'identification des référents dans les énoncés concrets, où il est important de savoir si le locuteur est un homme ou une femme, et si c'est une seule personne qui parle ou plusieurs.

b) En second lieu, le pronom réfléchi *se (sibi)* a une flexion défective puisqu'il est privé de forme de nominatif (pour les raisons de cette situation, voir infra § 4.4.). De ce fait, au nominatif, le latin de l'époque classique recourt à un supplétisme dans le cas du réfléchi indirect : la fonction logophorique de renvoi au locuteur est alors exprimée par le pronom *ipse* au nominatif (accordé en genre et en nombre avec le ou les locuteurs).

c) Enfin, le pronom réfléchi *se (sibi)* peut jouer deux rôles syntaxiques et référentiels différents : il peut fonctionner comme réfléchi direct (renvoyant à l'entité remplissant la fonction syntaxique de sujet dans la même proposition) et comme réfléchi indirect (renvoyant au locuteur). Dans le discours indirect, on peut donc avoir dans la même

³ L. SZNAJDER (à paraître) § 3.3.4. cite : Aug. *Loc. hept.* 4, 1102, CC 33 (1958) p. 443 : *Non est ista uel Graeca uel Latina locutio : « dixerunt dicentes », sed hebraea uidetur.*

proposition subordonnée deux occurrences de *se* (*sibi*) dont l'une fonctionne comme réfléchi direct et l'autre comme réfléchi indirect⁴.

Pour résoudre ces ambiguïtés, les manuels de référence⁵ écrivent que le latin classique emploie *ipse* à la place de *se* réfléchi indirect.

Ainsi trouve-t-on dans la *Syntaxe latine* d'Ernout-Thomas (1953 : 422, § 409) : « *Ipse* est souvent substitué au réfléchi pour marquer une opposition entre deux personnes : Cés. BG 1,34,2 : *Ariouistus respondit : si quid ipsi a Caesare opus esset, sese ad eum uenturum fuisse* 's'il avait eu pour sa part besoin de César, il serait allé le trouver'. Du même coup, *ipse* fut souvent utilisé pour prévenir une confusion possible (Cés. BG 1,40,4) ainsi qu'il a été indiqué § 210 B. » Et p. 183, § 210 B : « il arrivait que la même proposition eût à la fois un réfléchi direct ... et un réfléchi indirect ... : Nep. 23,12,2 : ... Pour diminuer l'équivoque et souligner l'opposition, *ipse* fut parfois substitué au réfléchi indirect : Cés. BG 1, 40, 4 : (*Caesar milites incusauit*) ... *cur de sua uirtute aut de ipsius diligentia desperarent* '... pourquoi désespéraient-ils de leur courage et de sa diligence ?' : *sua*, c.-à-d. *militum* ; *ipsius*, c.-à-d. *Caesaris*. »

De même Kühner-Stegmann affirme-t-il qu'*ipse* remplace le réfléchi indirect (en dehors de son emploi au nominatif par supplétisme) depuis Quinte-Curce (voir infra § 7.1).

Ces remplacements de *se* par *ipse* dans le discours indirect sont à interpréter comme des réparations effectuées pour sauvegarder le bon fonctionnement morpho-syntaxique du système linguistique, lequel assure lui-même le bon fonctionnement de la référence vers l'extra-linguistique. Comme souvent, le supplétisme est un remède nécessaire, auquel la langue est contrainte de recourir pour diverses raisons d'insuffisance, afin de préserver son système morpho-syntaxique et donc sa fonction référentielle vers l'extra-linguistique. Il semble que la communauté linguistique soit plutôt conservatrice, et qu'elle ne procède de cette manière que lorsque les insuffisances deviennent gênantes.

Pour le style indirect, on pourrait évoquer deux points importants dans les changements observés entre le latin classique et le latin tardif : l'usage du réfléchi indirect et celui des subordonnées complétives en *quod*, *quia*, *quoniam* après les verbes 'DIRE' et 'PENSER'. Nous nous concentrerons ici sur le réfléchi indirect. Les subordonnées en *quod*, *quia*, *quoniam* ont été déjà bien étudiées⁶, alors que le réfléchi indirect ne l'a pas été suffisamment.

⁴ Pour l'ambiguïté causée par la présence d'un réfléchi direct et d'un réfléchi indirect dans la même proposition : KÜHNER-STEGMANN (1976⁵ (II, 1) : 609-610, § 117, 7) ; ERNOUT-THOMAS (1953 : 183, § 210 B).

⁵ Pour le réfléchi indirect : KÜHNER-STEGMANN (1976⁵ (II, 1) : 607-614) ; HOPPE (1903, trad. ital. 1985 : 193) etc.

⁶ Pour les subordonnées complétives en *quod*, *quia*, *quoniam* : cf. CUZZOLIN 1994 ; ainsi que : MAYEN 1889 ; HOPPE (1903, trad. ital. 1985 : 146 et suivantes) ; KISS (1982 : 68) ;

3. MAINTIEN DU RÉFLÉCHI DIRECT

En premier lieu, à la lecture des textes de Cyprien ainsi que d'autres textes postclassiques et tardifs, nous constatons le maintien et même le renforcement du réfléchi direct.

En effet, dans les textes que nous avons examinés notamment chez Cyprien, le réfléchi direct (c.-à-d. aussi bien le pronom *se* que l'adjectif possessif *suus*) a un emploi conforme au latin classique. En outre, en latin tardif, le réfléchi direct s'étend puisqu'on voit apparaître dans les textes les débuts de la « forme pronominale » du français, de l'espagnol, du catalan, de l'italien : on trouve par exemple *se uadunt* (avec *se* à l'accusatif) ou même *sibi uadunt* (avec *sibi* au datif) au sens de « ils s'en vont » pour les verbes de mouvement⁷. C'est le réfléchi « pléonastique » comme l'appelle E. Dahlen (1964) et V. Väänänen⁸ (1987 : 69) parle de « réfléchis redondants » pour le passage suivant :

Egérie *Itinerarium* 4,8 : *et sic quia sera erat, gustauimus **nobis** loco*⁹.

Et il ajoute « on est tout proche du *datiuus sympatheticus* » en renvoyant à :

Egérie *Itinerarium* 19,19 : *acciperem **michi** ab ipso sancto.*

« je les ai reçues **pour moi** de ce saint » (traduction P. Maraval, Sources chrétiennes)

Egérie *Itinerarium* 25,7 :

*Recipit **se** episcopus et uadent **se** unusquisque ad ospitium suum, ut **se** resumant.*

« L'évêque **se** retire et chacun **s'**en va à son logis pour **se** reposer. » (traduction P. Maraval, Sources chrétiennes)

Egérie *Itinerarium* 36,5 : *... alloquens dicit eis : « Ite interim nunc unusquisque ad domuncellas uestras, **sedete uobis...** ».*

KÜHNER-STEGMANN (1976⁵ II, 2 : 274-275) ; ERNOUT-THOMAS (1953 : 298-299, § 305) ; BLATT (1952 : 254-255, § 320 remarque) ; LEUMANN-HOFMANN-SZANTYR (1965 : 576-578) ; TOURATIER (1994 : 587) (*quod*).

⁷ VÄÄNÄNEN (1981 : 123-124, § 282) : *se uadere et sibi uadere*.

⁸ En outre, VÄÄNÄNEN (1987 : 53) signale chez Egérie la présence très fréquente de *suus* adjectif possessif là où le latin classique n'en avait pas besoin. Le phénomène est généralement mis au compte de l'extension des déterminants du substantif, classe de morphèmes grammaticaux qui se grammaticaliseront encore davantage dans les langues romanes, tels les articles romans, définis et indéfinis.

⁹ Le texte de l'édition de Pierre Maraval (collection Sources chrétiennes n°296, Paris, 1982) a pour ce passage : *et sic, quia sera erat, gustauimus nobis locum in horto* : « Comme c'était le soir, nous avons pris aussitôt une collation dans le jardin. » (traduction P. Maraval).

« il (l'évêque) leur adresse ces mots : 'Allez maintenant un moment chacun dans vos demeures, **reposez-vous** un peu'. » (traduction P. Maraval, Sources chrétiennes)

4. LES CHANGEMENTS : LE DESTIN DU RÉFLÉCHI INDIRECT

Si le réfléchi direct reste stable comme nous venons de le voir, au contraire le réfléchi indirect connaît des modifications d'emploi bien visibles dans les traités de Cyprien. En outre, ces changements du réfléchi indirect existaient déjà, pensons-nous, avant Cyprien, comme nous espérons pouvoir le montrer.

4.1. Le point de vue des manuels de référence

Les manuels décrivant le latin tardif parlent de « confusions » inexpliquées pour le réfléchi indirect en latin tardif et citent de longues listes d'exceptions : on trouve *is, ille, ipse*, disent-ils, à la place du réfléchi indirect après tous les verbes de la classe sémantique de 'DIRE' et 'PENSER' au sens large, c.-à-d. pour toute activité psychique dénotée par un énoncé. Les manuels mettent ce fait, non sans mépris, au compte des « fautes » commises par les auteurs de l'époque tardive. Ainsi A. Blaise (1955 : 114, V, A) écrit-il : « Les règles classiques tombent en désuétude : on trouve donc : ... » et suit une longue liste de passages.

Si la construction tardive en *dico quod* à la place de la proposition infinitive classique fut étudiée dans de nombreux travaux¹⁰, la question du réfléchi indirect ne l'a pas été, probablement parce que l'usage tardif fut considéré comme étant incompréhensible et ne pouvant pas être rationalisé. V. Väänänen (1981 : 123-124, §280-284), dans le paragraphe sur les pronoms personnels, n'aborde pas la question du réfléchi indirect du latin classique. Dans l'index de Tertullien de G. Claesson (*Index Tertullianus*, s.u.), on ne trouve rien sur *se* et seulement une longue liste de passages pour *suus*, selon un classement dont on a du mal à saisir la raison.

4.2. Une distribution non aléatoire

Il nous semble, pourtant, que la distribution du réfléchi indirect dans les textes de latin tardif que nous avons examinés n'est pas aléatoire. Nous voudrions montrer, en commençant par le texte de Cyprien, que les attestations ou remplacements du pronom et de l'adjectif possessif réfléchis indirects ne sont pas le fait du hasard.

¹⁰ Cf. ci-dessus note 5.

4.3. Le système classique

Rappelons en premier lieu que, dans le système classique, le réfléchi indirect *se, sibi, suus* est un logophorique. Ce terme de *logophorique* fut créé dans les années 70 par Claude Hagège (1974) pour décrire certaines langues d'Amérique du Nord. C. Hagège fut suivi, semble-t-il, par G. N. Clements (1975) pour une langue africaine comme l'ewe. Nous avons, dans un article de 1987, appliqué ce système logophorique au réfléchi latin (M. Fruyt 1987 et 2007)¹¹.

Le réfléchi indirect du latin classique renvoie au locuteur, quelle que soit la fonction syntaxique du syntagme nominal qui désigne le locuteur dans la proposition principale. Le locuteur est désigné par le sujet grammatical d'un verbe 'DIRE' à la voix active, par le complément d'agent d'un verbe 'DIRE' à la voix passive ou bien *ab* + ablatif pour un verbe 'ENTENDRE'. La règle d'emploi du réfléchi indirect à l'époque classique n'est donc pas syntaxique, mais sémantico-référentielle et régie par les rôles sémantiques dans la situation d'énonciation. Ce système classique, où le réfléchi indirect *se, sibi* est un pronom logophorique renvoyant à la personne du locuteur et seulement à lui, est rare dans la typologie des langues.

4.4. Les origines du système classique

Pour arriver à ce statut référentiel de pronom logophorique renvoyant au locuteur, le latin a opéré une grammaticalisation à partir d'une forme indo-européenne héritée **swe* attestée dans le lexème invariable du sanskrit *svayam*, adverbe signifiant « soi-même, de soi, spontanément, volontairement, en personne¹² » et renvoyant donc à une notion particulière de la personne humaine : « le soi », « la personne elle-même », lexème de valeur lexicale indifférent à la personne grammaticale, pouvant s'appliquer à un être humain dénoté par une 1^{ère}, 2^e ou 3^e personne grammaticale.

Après cette grammaticalisation, le latin aligna la forme de ce nouveau lexème grammatical sur la forme des pronoms personnels de 1^{ère} et de 2^e personne sg. *me, mihi* et *te, tibi*. Aussi avons-nous, sur le plan de la forme, un système ternaire avec trois pronoms morphologiquement parallèles : *me, mei, mihi, me* ; *te, tui, tibi, te* ; *se, sui, sibi, se*. Mais le pronom *se* (bien que, par ce parallélisme morphologique, il semble traité comme relevant de la 3^e personne) n'a pas les mêmes fonctions que les pronoms *ego* et *tu* des 1^{ère} et 2^e personnes du singulier. En effet, il est

¹¹ Nous avons, de ce fait, pris position contre les grammaires et syntaxes usuelles, qui affirmaient que le réfléchi indirect renvoie au sujet du verbe principal introducteur du style indirect : KÜHNER-STEGMANN (1976⁵ (II, 1) : 607, § 117,B,6) ; ERNOUT-THOMAS (1953 : 182, § 210 B).

¹² STCHOUPAK-NITTI-RENOU (1959 : s.u. 879).

toujours réfléchi (soit réfléchi direct, soit réfléchi indirect), ce qui n'est pas le cas pour *me* et *te*. Ces derniers, en effet, occupent les fonctions habituelles des pronoms personnels et ils peuvent aussi avoir, entre autres, la fonction de réflexivité dans une même proposition c.-à-d. un rôle de réfléchi direct¹³.

Cette origine permet donc de comprendre pourquoi la flexion de *se* est défective et dépourvue d'une forme de nominatif singulier. Dans le discours indirect, lorsque le réfléchi indirect logophorique devrait être employé en fonction de sujet au nominatif dans une proposition subordonnée à verbe personnel, c'est *ipse* au nominatif (accordé en genre et en nombre avec le locuteur) qui est employé à sa place : il y a là un phénomène de supplétisme (cf. supra § 2,b).

5. NOTRE DESCRIPTION

Nous voudrions montrer que, dans le nouveau système du latin tardif, le réfléchi indirect connaît une restriction considérable de ses emplois, et que la distribution des emplois survivants n'est pas aléatoire. Elle répond à une situation précise, qui peut être décrite par plusieurs traits concomitants.

Le pronom réfléchi indirect dans le style indirect :

- a) est alors employé seulement sous la forme *se* ;
- b) cette forme *se* est un accusatif (et non un ablatif) ;
- c) cet accusatif *se* remplit la fonction syntaxique de sujet de la proposition infinitive complément du verbe introducteur du discours indirect ;
- d) le pronom *se* à l'accusatif sujet de la proposition infinitive est situé dans la proximité immédiate du verbe principal introduisant le discours indirect, selon un facteur tactique et, en même temps, de distance par rapport au verbe introducteur.

Il n'y a donc pas de réfléchi indirect :

- a) quand la subordonnée complétive objet du verbe introducteur n'est pas une proposition infinitive, c.-à-d. lorsqu'elle est à un mode personnel avec une conjonction *ut, ne, quod, quia, quoniam* ou sans subordonnant avec le subjonctif de subordination, ou bien quand elle est une interrogative indirecte ;
- b) dans une proposition infinitive complément du verbe introducteur, mais dans une position syntaxique qui n'est pas celle de sujet grammatical de l'infinitive : par exemple à l'intérieur d'un syntagme prépositionnel.

Tous les cas précédents énoncés pour le pronom *se* sont aussi valables pour l'adjectif possessif réfléchi indirect *suus* (*sua, suum, etc.*) : il est toujours remplacé par le génitif singulier ou pluriel de l'anaphorique *is* : *eius, eorum, earum*.

Lorsque, dans le style indirect, on trouve une forme *se, sui, sibi* ou bien une forme de *suus*, il s'agit uniquement d'un emploi comme réfléchi

¹³ Deux rôles maintenus en français : emploi usuel non réflexif : fr. *il me regarde* ; et emploi réflexif : fr. *je me regarde dans la glace*.

direct (avec toute la variété des emplois du réfléchi direct attestés à l'époque classique).

Ainsi des contraintes nouvelles ont-elles fait disparaître les pronoms et adjectifs réfléchis indirects, sauf dans un cas précis. Dans les autres situations syntaxiques, la référence au locuteur se fait comme les autres références anaphoriques par un pronom anaphorique banal, le même pronom anaphorique que dans le reste du texte (*is, ille*, et parfois dans certains textes *ipse* anaphorique). Le locuteur n'a plus de spécificité dans l'opération d'anaphore.

6. L'USAGE DES AUTEURS

Afin d'éclairer la mise en place du nouveau système, nous avons pris en considération quelques traités de Cyprien, puis nous avons remonté le temps avec des traités de Tertullien, ainsi que d'autres textes contemporains de Tertullien ou antérieurs à lui.

6.1. Cyprien

Chez Cyprien, nous rencontrons un usage du réfléchi indirect (pronom et adjectif) conforme à ce que nous avons décrit au § 5.

6.1.1. Cyprien, *De lapsis* (traduction Michel Poirier, S. Ch., Paris, 2012)

A) Exemples conformes à notre description

A.1. Le pronom se réfléchi indirect

On trouve *se* sujet de la proposition infinitive complément et proche du verbe introducteur dans les passages suivants :

Cypr. *De lapsis* 2,9-10 :

*Religiosa uox Christum locuta est, in quem **se** semel **credidisse** confessa est.*

« Avec piété votre voix a prononcé le nom du Christ, et **confessé** que vous aviez cru en lui définitivement. » ; littéralement « elle a confessé qu'elle avait cru. »

Cypr. *De lapsis* 2,30-31 :

*Explorandae fidei praefiniebantur dies : sed qui saeculo renuntiasse **se meminit** nullum saeculi diem nouit.*

« On décidait une date à laquelle leur foi serait mise à l'épreuve, mais celui qui **se souvient** qu'il a renoncé à ce siècle ne sait rien des dates de ce monde. »

Cypr. *De lapsis* 3,3-4 :

*Cum dies negantibus praestitutus excessit, quisque professus intra diem non est, christianum **se esse confessus est.***

« Une fois que la date assignée pour renier la foi a été dépassée, quiconque s'est abstenu dans l'intervalle de professer sa position **a confessé** qu'il est chrétien. »

Cypr. *De lapsis* 12,4 :

*Possidere **se credunt** qui potius possidentur.*

« Ils **croient** posséder quand plutôt ils sont possédés. »

Cypr. *De lapsis* 17,10 :

*Dominus nostra satisfactione placandus est qui negantem negare **se dixit.***

« C'est le Seigneur qu'il nous faut apaiser en faisant pénitence, lui qui **a déclaré** renier celui qui renie ».

Cypr. *De lapsis* 18,2 :

*si quis ...remissionem peccatorum dare **se cunctis putat** posse ..., non tantum nihil prodest sed et obest lapsis.*

« si quelqu'un ...**s' imagine** ...pouvoir donner à tous indistinctement la rémission des péchés, ...non seulement il ne sert en rien ceux qui ont failli, mais encore il leur nuit. »

Cypr. *De lapsis* 19,21 :

*Nec his tamen, si rogarent, concessurum **se Deus dixit.***

« Pourtant de ceux-là aussi, Dieu **a dit** qu'il n'accéderait pas à leur demande. »

Cypr. *De lapsis* 26,25 :

*nec euasisse **se credat** si eum interim poena distulerit.*

« qu'il ne croie pas s'en être tiré si le châtement tarde un moment pour lui. »

Cypr. *De lapsis* 27,5 :

*fecisse **se dixit** quidquid alius faciendo commisit¹⁴.*

« il déclare avoir fait ce qu'un autre a commis effectivement. »

Cypr. *De lapsis* 28,8 :

*Plus immo delinquit qui secundum hominem Deum cogitans euadere **se poenam criminis credit**, si non palam crimen admisit.*

« Au contraire, il est plus gravement fautif celui qui, imaginant Dieu d'après l'homme, **pense** échapper¹⁵ au châtement de son forfait s'il l'a commis sans être vu. »

¹⁴ On note ici une proposition relative à l'indicatif dans un style indirect. On trouve en effet chez cet auteur assez souvent l'indicatif dans le style indirect dans une relative ou une temporelle, ce qui ne serait pas conforme à l'usage classique.

¹⁵ On note ici dans la traduction de M. Poirier la suppression du pronom sujet de l'infinitif en français quand il est co-référentiel du sujet du verbe introducteur : cf. § 8.2.A.

Cypr. *De lapsis* 28,12 :

*et christianum **se putat** qui christianus esse aut confunditur aut ueretur ?*

« et il **se croit** chrétien celui qui a honte ou peur d'être chrétien ? »

Cypr. *De lapsis* 33,13 :

*quando debuerant stare iacuerunt, quando iacere et prosternere se Deo debent, stare **se opinantur**.*

« ils se sont retrouvés à terre quand il aurait fallu tenir debout, et quand il leur faudrait depuis la terre se prosterner devant Dieu ils **se figurent** être¹⁶ debout. »

A.2. *Eorum* au lieu de l'adjectif possessif réfléchi indirect *suus*

L'emploi d'*eorum* (génitif pluriel de l'anaphorique *is*) est irrégulier selon l'ancien système, mais conforme à notre description. On rencontre *eorum* à la place de *suus* (nominatif masc. sg. accordé avec *interitus*) dans le passage suivant :

Cypr. *De lapsis* 8,8-9 :

*Quot illic a magistratibus uespera urgente dilati sunt, quot ne **eorum** differretur **interitus** et **rogauerunt**.*

« Combien s'en est-il trouvé là-bas que les magistrats ont renvoyés au lendemain à cause de l'heure tardive, combien qui **ont** même **réclamé** que **leur trépas** ne fût pas renvoyé à plus tard ? »

On attend ici¹⁷ dans l'usage classique *suus interitus* puisqu'il s'agit des locuteurs. Mais l'emploi d'*eorum* est conforme à notre description puisque tous les adjectifs possessifs en fonction de réfléchi indirect sont remplacés par le simple anaphorique. En outre, nous ne sommes pas dans une proposition infinitive, mais dans une complétive introduite par *ne* + subjonctif et complément de *rogauerunt*.

B) Exemples du *De lapsis* qui ne sont pas conformes à notre description

Bien que la quasi-totalité des exemples de Cyprien correspondent à notre description, on rencontre un exemple qui n'est pas tout à fait conforme dans le passage suivant, où se réfléchi indirect est bien à l'accusatif et sujet de la proposition infinitive complément du verbe introducteur, mais où il est éloigné par deux mots constituant un ablatif absolu (*apertis manibus*) du verbe introducteur *inuenit* :

Cypr. *De lapsis* 26,15 :

*cinerem ferre **se** apertis manibus **inuenit**.*

¹⁶ On note ici dans la traduction de M. Poirier la suppression du pronom sujet de l'infinitif en français quand il est co-référentiel du sujet du verbe introducteur : cf. § 8.2.A.

¹⁷ Ce passage est cité par BLAISE (1955 : 109 § 160).

« Quand il a ouvert ses mains, il **n'a trouvé** dessus que de la cendre. »

Un autre passage de Cyprien nous fournit une occurrence du réfléchi indirect *suo* comme adjectif possessif, ce qui est régulier selon la syntaxe classique et non conforme à notre description. Cependant, nous remarquons que *suo* est situé immédiatement avant le verbe introducteur du style indirect *putet*, et qu'il est donc conforme au nouveau système s'appliquant au pronom *se* :

Cypr. *De lapsis* 20,22 :

*An quisquam maior Deo ... qui aut infectum uelit quod passus est Deus fieri aut, quasi illi minus potestatis ad protegendam ecclesiam suam¹⁸ fuerit, auxilio nos **suo putet** posse seruari ?*

« Y a-t-il quelqu'un qui soit plus grand que Dieu ... au point qu'il veuille abolir ce que Dieu a permis ou qu'il **s' imagine** que nous puissions trouver le salut dans **son** aide à **lui**, comme si Dieu avait moins de puissance pour protéger son Église ? »

Dans l'exemple suivant, *suam*, conforme au système classique, est un adjectif possessif réfléchi indirect dans la proposition infinitive complément du verbe introducteur du discours indirect et il est situé à l'intérieur du syntagme nominal sujet de la proposition infinitive. Il est en outre adjacent au verbe introducteur. On est donc le plus près possible des conditions que nous avons exposées au § 5 pour le pronom réfléchi indirect *se* :

Cypr. *De lapsis* 5,5-6 :

*Dominus probari **familiam suam uoluit**.*

« Le Seigneur **a voulu** voir ce que valaient ses serviteurs. »

Ainsi les exemples de *suus* adjectif possessif réfléchi indirect rencontrés dans cette oeuvre sont-ils non conformes à notre description dans la mesure où ils concernent des adjectifs possessifs, mais ils sont conformes à l'emploi que nous proposons pour le pronom réfléchi indirect. Aussi cette divergence par rapport à notre description est-elle faible et on peut admettre une influence analogique du pronom sur l'adjectif possessif.

6.1.2. Cyprien, *La jalousie et l'envie*

Les autres traités de Cyprien étudiés donnent les mêmes résultats.

¹⁸ Dans *ecclesiam suam*, l'adjectif possessif renvoie au possesseur, qui est Dieu, désigné par le datif *illi*. L'adjectif *suam* ici est donc un réfléchi direct renvoyant au possesseur exprimé au datif dans la même proposition, ce qui est une situation bien attestée dans le système classique.

A) Exemples conformes à notre description

Se est sujet de la proposition infinitive et proche du verbe introducteur dans :

Cypr. *La jalousie et l'envie* 6,23 :

*dum quis aut **queritur** non **se** potius ordinatum aut dedignatur alterum ferre praepositum*

« quand **on se plaint** de n'avoir pas été préféré pour l'ordination et que l'on refuse de supporter un autre à la tête de la communauté ».

Cypr. *La jalousie et l'envie* 12,6 :

*quid gregem Christi qui christianum **se mentitur** infamat ?*

« pourquoi celui qui usurpe la qualité de chrétien salit-il la réputation du troupeau du Christ ? »

Dans un syntagme prépositionnel, on rencontre *inter illos* au lieu de *inter se* dans :

Cypr. *La jalousie et l'envie* 10,3 :

*cum eum discipuli **interrogarent** quis **inter illos** maior esset*

« alors que ses disciples lui (= le Christ) demandaient lequel d'entre eux (= les disciples) était le plus grand ... »

Dans cet exemple conforme à notre description, si on ne rencontre pas le réfléchi indirect *se*, c'est parce que la complétive n'est pas une proposition infinitive et qu'on se trouve en outre dans un syntagme prépositionnel.

On trouve *eius* au lieu de l'adjectif possessif réfléchi indirect *sua* dans :

Cypr. *La jalousie et l'envie* 12, 10 :

*Quando ipse **doceat et dicat** eum ad uitam uenire qui mandata seruauerit et eum esse sapientem qui uerba **eius** audierit et fecerit*

« Alors que le Christ lui-même enseigne et déclare qu'on vient à la vie si on observe ses commandements, qu'on est sage si on écoute et si on met en acte ce qu'il dit... »

litt. « le Christ dit qu'est sage celui qui écoute ses (= du Christ) paroles ... »

Ce dernier exemple est conforme à notre description puisqu'il s'agit de l'adjectif *suus* possessif réfléchi indirect qui, selon nous, est remplacé par un simple anaphorique. En outre, nous ne sommes pas dans une proposition infinitive proche du verbe 'DIRE', et *a fortiori* il ne s'agit pas du sujet d'une proposition infinitive. Nous sommes dans une proposition relative et dans le syntagme objet.

B) Exemples non conformes à notre description

Dans le passage suivant, se est éloigné du verbe introducteur et dans une fonction syntaxique autre que celle de sujet de la proposition infinitive :

Cypr. *La jalousie et l'envie* 15,5 :

*Hoc est enim mutasse quod fueras et coepisse esse quod non eras ... ut honore et laude uiuendi Deus in homine clarescat ipso **exhortante et monente** et eis qui **se** clarificant uicem mutuam **pollicente**.*

« Tu as en effet changé ce que tu étais, et tu t'es mis à être ce que tu n'étais pas, dès lors ...que par la noblesse et les mérites de ta vie Dieu est glorifié en un homme ; c'est lui-même qui nous **exhorte** ainsi et nous **avertit**, et qui **promet** la réciprocité à ceux qui **le** glorifient. »

Nous rencontrons donc ici un pronom réfléchi indirect se à l'accusatif dans une proposition relative à l'indicatif. Il s'agit d'un emploi classique pour ce qui est du réfléchi indirect, mais non classique pour le mode indicatif.

Par rapport à notre description, une véritable exception dans les traités de Cyprien étudiés réside dans la forme *sibi* au datif employée comme réfléchi indirect dans :

Cypr. *La jalousie et l'envie* 13,3 :

*Paulus ...cumque **adseueraret firmiter et doceret** nec fidem **sibi** nec eleemosynas nec passionem quoque ipsam confessoris et martyris profuturam, nisi caritatis foedera integra atque inuiolata seruasset, adiecit et dixit : ...*

« quand Paul exposait les mérites de la paix et de la charité et qu'il **assurait avec force et enseignait** que ni **sa** foi ni ses aumônes ni non plus une passion de confesseur et de martyr ne lui seraient d'aucun profit s'il ne conservait pas intact et inviolé le pacte de la charité, il a ajouté ces paroles : ... ».

Cet exemple relève de l'usage classique, où *sibi* (qui désigne ici le possesseur de la *fides*) est un réfléchi indirect renvoyant au locuteur *Paulus*. On a le réfléchi indirect bien qu'il ne soit pas sujet de la proposition infinitive. Nous remarquons, cependant, qu'il s'agit d'un datif particulier, le *datiuus sympatheticus* ou datif de sympathie.

6.1.3. Cyprien, *La bienfaisance et les aumônes*

Dans ce traité, nous relevons seulement deux exceptions à la règle classique et elles s'expliquent par notre description du système tardif. Il s'agit de l'adjectif possessif réfléchi indirect *suus*, qui est remplacé par *eius* dans les deux passages suivants :

Cypr. *La bienfaisance et les aumônes* 6,20 :

*Nec defuit Petro quominus statim ferret auxilium qui in euangelio dari **dixerat** quicquid fuisset **eius** nomine postulatum.*

« Et il ne manqua pas d'apporter aussitôt à Pierre son secours, celui qui **avait dit** dans l'Évangile que serait accordé tout ce qui serait réclamé en **son** nom. »

On a ici *eius nomine*, alors qu'on aurait *suo nomine* dans le système classique avec *suo* comme adjectif possessif réfléchi indirect. Mais *eius* correspond à la description que nous donnons, puisque, selon cette description, l'adjectif *suus* tend à disparaître dans ce rôle et à être remplacé par un simple anaphorique. En outre, nous sommes dans une relative et non dans une proposition infinitive et, *a fortiori*, il ne s'agit pas du sujet d'une proposition infinitive complétive.

Cypr. *La bienfaisance et les aumônes* 9,31 :

*Eos enim Dominus ... ad percipiendum regnum **dicit** admitti qui fuerint in ecclesia **eius** operat.*

« le Seigneur **déclare** ainsi que ...ceux-là seront admis à prendre possession du Royaume qui auront pratiqué dans **son** Eglise la bienfaisance. »

On a *in ecclesia eius* à la place du classique *in ecclesia sua*. Non seulement il s'agit de l'adjectif *suus*, dont nous proposons la disparition, mais en outre nous sommes dans une relative à l'indicatif futur antérieur, et non dans une infinitive (et encore moins dans le sujet d'une infinitive).

6.2. Autres auteurs : Tertullien

6.2.1. Tertullien, *De pallio*

Dans le *De pallio* de Tertullien, nous avons trouvé seulement trois passages pouvant ici nous intéresser. Dans deux de ces passages, l'usage de Tertullien est irrégulier par rapport au système classique, mais il est conforme à la situation que nous avons décrite, avec *se* à l'accusatif sujet de la proposition infinitive complément du verbe introducteur et situé à une distance très proche de ce dernier :

Tertullien *De pallio* 4,3 :

*tunc enim **se circumspexit** leonem perdidisse.*

« alors seulement, en effet, **elle a constaté** qu'**elle** avait perdu son lion. »

(traduction M. Turcan, Paris, S. Ch., 2007)

Tertullien *De pallio* 4,7 : *...ut qui **se caelitem delirarat** sorores prius suas¹⁹, dehinc homines deus salutaret.*

¹⁹ L'adjectif possessif *suas* est ici en fonction de réfléchi direct.

« **puisqu'il s'était pris dans son délire** pour un immortel, il saluerait ainsi, en tant que dieu, d'abord ses sœurs, les hommes ensuite ! » (trad. M. Turcan, Paris, Sources chrétiennes, 2007)

En outre, le réfléchi indirect est remplacé par *ipse* dans un syntagme prépositionnel *cum ipsis*, ce qui est conforme à notre description, puisque le réfléchi indirect n'était pas sujet de la proposition infinitive :

Tertullien, *De pallio* 3,5 :

*Sed arcana ista, nec omnium nosse. Cedo iam de uestro quod Aegyptii narrant et Alexander digerit et mater legit ea temptestate Osiridis, qua ad illum ex Libya Ammon facit ouium diues. Denique **cum ipsis** Mercurium **autumant**, forte palpati arietis mollitie demectatum, delibasse ouiculam.*

« Mais ce sont là des mystères qu'il n'est pas donné à tous de connaître. Prenons donc à présent dans votre littérature ce que racontent les Egyptiens (qu'Alexandre expose et que sa mère a lu) pour le temps d'Osiris, quand vient de Lybie pour lui rendre hommage Ammon, riche en brebis. **Ils affirment** en particulier que Mercure qui était **avec eux**, séduit par la douceur d'un bélier caressé par hasard, prit un peu de laine à une petite brebis. » (traduction M. Turcan, Paris, Sources chrétiennes, 2007).

6.3. Sondages au II^e siècle

Pour continuer à mener l'enquête en remontant dans le temps, on peut ensuite faire des sondages chez d'autres auteurs du II^e siècle en amont de Cyprien : chez Minucius Felix, Apulée, Aulu-Gelle, Pétrone.

Chez Minucius Felix, un contemporain de Tertullien, le réfléchi indirect est peu fréquent et nous pouvons citer, au hasard, une construction conforme à notre description :

Minucius Félix, *Octavius* 13,2 :

*Quod oraculum idem ipse persensit, idcirco uniuersis esse praepositum, non quod omnia comperisset, sed quod nihil **se scire didicisset**.*

« Lui a parfaitement compris le sens de cet oracle : s'il avait reçu la première place devant tous les autres, ce n'était pas pour son savoir universel, mais pour avoir découvert qu'il ne savait rien ».

Chez Apulée, de même, le réfléchi indirect est peu fréquent. Quand nous l'avons rencontré dans des lectures au hasard, nous avons trouvé seulement le type conforme à notre description, soit *se* accusatif sujet de la proposition infinitive complétive dépendant du verbe introducteur et adjacent à ce verbe :

Apul. *Florides* 6, 11 :

*Hic alius **se commemorat** inter duos arbitrum delectum..amicos ex infensis reddidisse.*

« L'un **rapporte** que, choisi comme arbitre entre deux parties ... il a ... de deux ennemis fait des amis. » (traduction P. Valette, Paris, Belles Lettres, CUF, 1924).

Quand le réfléchi indirect sujet de la proposition infinitive se est plus éloigné du verbe introducteur, on le trouve sous la forme renforcée par un redoublement *sese* dans la phrase suivante du même passage : *itidem alius sese parentibus quaequam imperantibus oboedisse*.

Aulu-Gelle semble répondre à la description que nous avons faite. On peut, en effet, citer un passage où le réfléchi indirect est remplacé par *in eum ipsum* (au lieu de *in se* dans le système classique) parce qu'il ne s'agit pas du sujet de la proposition infinitive complément :

Aulu-Gelle *Nuits attiques* 1, 13 :

His ille auditis insolentissimus adulescens obticuit, tamquam si ea omnia non ab Epicteto in quosdam alios, sed ab Herode in eum ipsum dicta essent.

« Ayant entendu cette lecture, le jeune homme si effronté se tut, **pensant que** tout cela était dit, non pas à d'autres par Epictète, mais à **lui-même** par Herodes. »

(traduction R. Marache, Paris, Les Belles Lettres, CUF, 1967)

On remarque dans ce dernier passage qu'on ne rencontre pas l'anaphorique *eum* seul, mais *eum ipsum* avec l'emploi d'*ipse* comme intensifieur renvoyant au locuteur. En outre, conformément à notre description, *suus* réfléchi indirect est remplacé par *eius* dans :

Aulu-Gelle *Nuits attiques* 1, 20 :

Nam cum amicus eum rogaret ut pro re causaque eius falsum deiuraret, his ad eum uerbis usus est : ...

« Comme un ami lui **demandait** de faire un faux serment pour **son** intérêt et **sa** défense, il répondit en ces termes : ... »

(traduction R. Marache, Paris, Les Belles Lettres, CUF, 1967)

où l'on trouve *causa eius* à la place du classique *causa sua*. L'adjectif possessif *suus* en fonction de réfléchi indirect est donc remplacé par *eius*, de manière conforme à notre description.

Cependant, un passage non conforme à notre description et répondant au système classique avec un réfléchi indirect au datif *sibi* se trouve dans :

Aulu-Gelle *Nuits attiques* 9,2,1 :

petit aes sibi dari.

« il demande que de l'argent **lui** soit donné. »

Chez Pétrone, qui serait à situer chronologiquement au début du II^e siècle selon les datations récentes de René Martin suivi par Pierre Flobert, les grammairiens signalent une occurrence de remplacement du réfléchi indirect par un simple anaphorique. Or, cette occurrence correspond à notre description, puisque le réfléchi indirect serait au datif dans une

proposition en *ut* à verbe personnel et qu'il ne s'agit pas d'une proposition infinitive et donc encore moins d'un sujet de cette proposition infinitive :

Pétrone *Sat.* 38, 4 :

*Ecce intra hos dies **scripsit** ut **illi** ex India semen boletorum mitteretur.*

« Tiens, ces jours derniers, il **a écrit** qu'on **lui** envoyât de l'Inde de la graine de champignons. »

La forme de datif singulier *illi* (en emploi anaphorique, avec peut-être une nuance déictique du lointain) remplace ici *sibi* réfléchi indirect de l'époque classique.

6.4. Les documents autographes

La situation que nous avons décrite à partir des textes est probablement plus ancienne encore dans la langue parlée, puisque nous la trouvons même dans les documents antérieurs autographes, qui sont ce que nous avons de plus proche de la langue orale puisqu'ils représentent en grande partie de l'oral écrit.

6.4.1. Les papyri d'Égypte

Un sondage dans les lettres de soldats d'Égypte nous montre une syntaxe conforme à notre description, le réfléchi indirect se trouvant sous la forme *se* en fonction de sujet de la proposition infinitive. Par exemple, dans les papyri cités par V. Väänänen (1981 : 233), on trouve :

Lettre de Rustius Barbarus à Pompeius :

*Misi tibe per Thiadicem equitem panes VI, quod **dixit se posse tollere.***

« Je t'ai envoyé 6 pains par l'intermédiaire du cavalier Thiadix, quantité qu'il m'a dit pouvoir emporter. »

6.4.2. Les tablettes de Vindolanda

Des faits probants se trouvent dans les Tablettes de Vindolanda. La tablette de Vindolanda II, 343 offre deux passages conformes à la situation que nous avons décrite. Dans cette lettre, un homme d'affaire fournisseur de l'armée romaine écrit lui-même, de sa propre main, à un autre homme d'affaire. Nous trouvons successivement une forme de l'anaphorique *is* au datif singulier au lieu du pronom réfléchi indirect (ligne 31 : *ei* au lieu de *sibi*) et une forme de *se* comme sujet de la proposition infinitive complément du verbe introduisant un style indirect (ligne 35 : *se*).

Vindolanda, *Tablette II, 343* :

30 : *Fronti amici hic fuerat /*

- 31 : **desiderabat** coria **ei** ad-/
 32 : *signarem et ita (denarios) datur/*
 33 : *us erat **dixi** ei coria in/*
 34 : *tra K(alendas) Martias daturum Idibus /*
 35 : *Ianuariis **constituerat se** uentur/*
 36 : *um nec interuenit nec curauit/*
 37 : *accipere cum haberet coria*

« Un ami de Frontius s'est trouvé ici. Il **désirait** que je **lui** (*ei* == *sibi*) mette de côté des peaux et ainsi il devait donner de l'argent. Je **lui** (*ei*) **ai dit** que je lui donnerai les peaux avant les Calendes de mars. Aux Ides de janvier il **avait décidé** qu'il (*se*) viendrai ; mais il n'est pas venu entre temps et il ne s'est pas occupé de récupérer les peaux alors qu'il les avait. »

La séquence *desiderabat coria ei adsignarem* avec *ei* au lieu de *sibi* s'explique par le fait qu'il ne s'agit pas d'une proposition infinitive et *a fortiori* pas d'un sujet à l'accusatif de cette proposition infinitive. En outre, la séquence *constituerat se uenturum* montre, conformément à notre description, un *se* réfléchi indirect comme accusatif sujet d'une proposition infinitive et situé de manière adjacente par rapport au verbe principal introducteur du style indirect *constituerat*.

Dans une autre lettre de Vindolanda (II, 250), un soldat demande à un supérieur hiérarchique, qui est un ancien compagnon d'armes, d'aider une tierce personne. Le soldat auteur de la lettre n'en est probablement pas le scripteur : il a dû passer par un scribe professionnel, à qui il a dicté sa lettre. Mais le scribe, de son côté, a probablement recouru à des formules épistolaires telles que *rogo* « je te demande » construit avec l'impératif en parataxe ou bien en hypotaxe avec le subjonctif d'ordre ou encore avec une subordonnée complétive introduite par une conjonction de subordination. Du point de vue du style indirect, la situation est donc complexe puisqu'il y a 3 personnages en présence : le locuteur, l'allocutaire et le délocuté.

Or, nous constatons l'emploi d'une forme *eum* (ligne 4) de l'anaphorique *is* au lieu du réfléchi indirect *se*, ce qui est justifié dans le cadre de notre description, puisque nous ne sommes pas dans une proposition subordonnée infinitive, mais dans une complétive introduite par *ut* (+ subjonctif) :

Vindolanda, tablette II, 250 :

- 1 : *...ius Karus Ceriali/*
 2 : *suo salutem/*
 3 : *...brigionus **petit** a me/*
 4 : *domine ut **eum** tibi com-/*
 5 : *mendaret rogo ergo do-/*
 6 : *mine si quod a te petierit/*
 7 : *uelis ei scribere/*

« ...ius Karus à son cher Cerialis, salut. Brigionus (?) me **demande**, maître, de **le** (*eum* au lieu de *se*) recommander auprès de toi. Je te

demande donc, maître, si tu accepterais d'écrire en sa faveur ce qu'il t'a demandé. »

Dans cette complétive en *ut* complément du verbe introducteur de demande *petit*, on remarque une « anomalie » : la 3^e personne sg. du verbe *commendaret* au subjonctif imparfait alors qu'on attendrait *commendarem* à 1^{ère} personne sg. renvoyant au locuteur. Il pourrait exister une raison phonétique sous-jacente : on peut supposer la chute probable des deux consonnes *-m* et *-t* à la finale absolue dans la prononciation courante, du moins dans la langue orale spontanée des gens peu cultivés. Cette homophonie de la 1^{ère} et de la 3^e personne s'ajoutait à un maniement compliqué du style indirect puisque le locuteur devait gérer non pas deux, mais trois rôles sémantiques correspondant à trois personnes différentes (le locuteur, le destinataire de la lettre ou allocutaire et la personne au nom de laquelle intervient le locuteur, le délocuté).

Le locuteur retransmet au destinataire l'énoncé d'une tierce personne. Le pronom *eum* (ligne 4) est co-référentiel du pronom *ei* (datif sg.) de la ligne 7, les deux renvoyant à la même tierce personne (Brigionus). Mais si la forme *ei* de l'anaphorique *is* est classique et attendue ligne 7 puisque Brigionus n'est pas locuteur, le même Brigionus devrait être désigné par *se* ligne 4 parce que, dans le contexte de la ligne 4, il est locuteur, dans la mesure où l'auteur de la lettre rapporte sa demande. On observe donc une neutralisation de la différence entre locuteur et personne extérieure à la situation d'énonciation puisque le même personnage dans les deux rôles est désigné par le même lexème pronominal, qui est un simple anaphorique.

Cela n'est pas dû au hasard, puisque, de même, on constate l'emploi d'une forme *ei* (datif sg.) de *is* anaphorique au lieu du réfléchi indirect (*sibi* au datif) dans une proposition en *ut* (+ subjonctif) dans une autre tablette de Vindolanda :

Vindolanda III, 645 :

*Scire te uolui epistulas mihi mis-/
sas esse ab patri meo in qui-/
bus scribit mihi ut ei no-/
tum faciam quid gessero de ...*

« Je voulais que tu saches qu'une lettre m'a été envoyée par mon père, dans laquelle il m'écrit de lui faire savoir ce que j'aurai fait à propos de ... »²⁰

²⁰ Nous remercions Meryl BOTHUA (master 1, Paris-Sorbonne) de nous avoir signalé ce dernier exemple.

7. LES AFFIRMATIONS À REVOIR

Ces données, même si elles sont partielles, nous obligent à ré-examiner un certain nombre d'affirmations rencontrées dans les manuels usuels de référence. Elles concernent en particulier le prétendu remplacement du réfléchi indirect *se* (*sibi*) par une forme du pronom *ipse* (cf. supra § 2 à la fin) et cela, en dehors de l'emploi au nominatif, où *ipse* (comme nous l'avons vu au § 2, b) supplée la flexion défective de *se*.

7.1. Les emplois d'*ipse* chez Quinte-Curce

Les grammaires et syntaxes usuelles²¹ considèrent que dans certains passages chez Quinte-Curce *ipse* (à un autre cas que le nominatif, c.-à-d. hors de la situation que nous avons décrite supra au § 2,b) remplace le réfléchi indirect.

Mais l'examen de ces passages de la vie d'Alexandre montre plutôt que ces quelques occurrences d'*ipse* s'expliquent de manière plus générale par les emplois d'*ipse* comme intensifieur dans les textes latins archaïques et classiques (pour ces emplois : cf. E. König 2010 ; M. Fruyt 2010). Les dimensions de cet article ne nous permettent pas de développer ce point et nous renvoyons le lecteur à M. Fruyt, à paraître. A notre avis, en effet, comme nous avons tenté de le montrer dans cet article, les emplois d'*ipse* généralement considérés comme « remplaçant » le réfléchi indirect à l'époque classique depuis César peuvent s'expliquer par le rôle d'*ipse* comme intensifieur.

7.2. Le manuel de A. Blaise

Il conviendrait de revoir entièrement les exemples dits « irréguliers » cités par A. Blaise dans son *Manuel du latin chrétien* (1955). Pour le réfléchi indirect, A. Blaise (1955 : 105, § 148) : « *ille* remplace un réfléchi ») cite un exemple de Lactance, où il donne la traduction « leur propre religion » pour *illorum religio* (là où l'on attendrait en latin classique *religio sua*) :

Lact. *Inst.* 2,2,9 : ***uerentur ne omnis illorum religio inanis sit.***

« Ils craignent que leur propre religion dans son ensemble ne soit vaine. »

²¹ Pour le réfléchi indirect remplacé par *ipse* en dehors du nominatif depuis Quinte-Curce : KÜHNER-STEGMANN (1976⁵, II,1 : 631) : « Dagegen seit Curtius finden sich die obliquen Kasus von *ipse* in abgeschwächter Bedeutung im Sinne des einfachen Reflexivs *sui, sibi, se* ». Cette syntaxe cite à ce sujet les passages suivants de Quinte-Curce : 3,1,8 ; 3,5,15 ; 7,7,9 ; 7,8,8. Pour leur analyse selon les sens d'*ipse* intensifieur : cf. FRUYT (à paraître). Pour ERNOUT-THOMAS (1953), voir supra § 2,b à la fin.

Cet exemple est conforme à notre description puisqu'il ne s'agit pas d'une proposition infinitive, mais d'une complétive objet du verbe introducteur.

De même A. Blaise (1955 : 107, § 155) écrit-il : « *ipse* au lieu du pronom réfléchi²² » à propos du passage suivant, où l'on a *ipsius bonitate* (au lieu de *bonitate sua*) :

Filastr. 82,4 : ***ait*** *Saluator ostendens ... aliud ipsius bonitate .. concedendum.*

Cet exemple est également conforme à notre description puisque l'adjectif possessif réfléchi indirect est remplacé par un anaphorique *ipse*, qui a en même temps une valeur sémantique de « personne importante »²³.

A. Blaise (1955 : 109, § 159) signale aussi des emplois de *is* « au lieu du réfléchi » en citant le passage suivant, où le datif sg. *ei* remplace *sibi* :

Aug. *Coll. Don.* 1,3 : ***admonuit*** *ut ei rescriberet.*
« Il ***exigea*** qu'il *lui* écrive en retour. »

Cet emploi correspond à notre description puisqu'il ne s'agit pas d'une proposition infinitive et que le cas concerné est un datif.

7.3. Autres exemples

Il est certain que la description que nous proposons pour le système tardif ne marche pas à 100% : il faut tenir compte d'autres paramètres, comme le style de chaque auteur, qui s'éloigne plus ou moins de la langue usuelle parlée de son époque, et probablement de divers autres facteurs qu'il nous est difficile d'identifier pour l'instant.

Il existe des réfléchis de facture classique même chez Egérie à la fin du IV^e siècle apr. J.-C., par exemple :

Egérie, *Itinerarium* 12,2 : *sicut enim nobis a maioribus, qui hic manserunt, ubi ostensum est, ita et nos uobis monstramus : qui et ipsi tamen maiores ita sibi traditum a maioribus suis esse dicebant.*
« ce que nous vous montrons, c'est l'endroit qui nous a été montré par les anciens qui ont séjourné ici, et ces anciens aussi disaient eux-mêmes l'avoir ainsi reçu de leurs anciens. » (traduction P. Maraval, Sources chrétiennes 296, Paris, 1982)

Cet exemple, cependant, n'est peut-être pas si éloigné de notre description, puisqu'on y remarque : a) la proximité de *sibi* et *suis* par rapport au verbe introducteur *dicebant* (ici postposé à la proposition

²² En outre, BLAISE dans ce passage (1955 : 107, §155) précise que le phénomène est déjà chez Sénèque et Quinte-Curce.

²³ Pour cette valeur : M. Fruyt (2009-b : 72) ; (2010).

infinitive complément, ce qui n'est pas l'ordre usuel) ; b) le fait qu'il s'agit d'une proposition infinitive et qu'elle est courte ; c) le fait que *sibi* n'est pas le sujet de la proposition infinitive parce que le verbe est un passif impersonnel ; nous avons donc à faire ici à un cas particulier, où le réfléchi indirect ne peut pas être sujet de la proposition infinitive.

Malgré tout, il existe des exemples inexplicables. H. Hoppe à propos de Tertullien (1903 et 1985 pages 193-194) cite ce qu'il appelle des « irrégularités » par rapport à l'usage classique du réfléchi, sans distinguer entre réfléchi direct et indirect. Dans la liste des exemples cités, il semble qu'il y ait seulement un passage de style indirect, qui est le suivant. H. Hoppe (1903 : 193) estime qu'on y attend *ei* et non *sibi* :

Tert. *Adversus Valentinianos* 20, 3 :

... *cur **sibi** quoque ista noluit esse nota, postea quaeram.*

« pourquoi n'a-t-elle (la mère du demiurge, Achamoth) pas voulu être connue de lui (son fils le demiurge), c'est ce que je verrai par la suite. » (traduction J.-Cl. Fredouille, Sources chrétiennes)

Cet exemple est difficile. Si l'on s'en tient à l'interprétation de l'édition de Sources chrétiennes, nous sommes dans une interrogative indirecte complément du verbe *quaeram* « je rechercherai » ; puisque *sibi* renvoie au fils, on ne peut le comprendre comme un réfléchi indirect dépendant du verbe introducteur *noluit*, étant donné que le locuteur au sens large est désigné par *ista*, la mère. On ne peut pas comprendre non plus *sibi* comme un réfléchi indirect par rapport à *quaeram*, puisque le locuteur est désigné comme un « je » à la 1^{ère} personne du sg. Peut-être y a-t-il un problème de manuscrit ?

8. CONCLUSION

8.1. Résumé des tendances en latin tardif

Les tendances du latin tardif peuvent se résumer ainsi :

A) On observe en premier lieu le maintien du réfléchi direct avec la même diversité d'emploi qu'en latin classique. Les formes du réfléchi direct *se* et *sibi* augmentent même en fréquence puisqu'elles apparaissent dans ce qu'on appelle le « réfléchi pléonastique », qui est en fait le début de la voix pronominale grammaticalisée en français, catalan, espagnol et dans une moindre mesure en italien.

Le réfléchi direct l'emporte donc sur le réfléchi indirect. Quand on a une forme de réfléchi dans le discours indirect, il fonctionne comme un réfléchi direct et cela aussi bien pour le pronom réfléchi *se*, *sui*, *sibi* que pour l'adjectif possessif *suus*.

B) On constate, en second lieu, la disparition du réfléchi indirect classique logophorique, qui est remplacé par un simple anaphorique. Ce

pronom anaphorique peut varier selon l'auteur et le texte : c'est souvent *is*, mais cela peut être *ille*, *ipse*.

L'adjectif possessif réfléchi *suus* n'est (presque) plus employé : on trouve à sa place *eius*, *eorum*, *earum*, le génitif de *is* comme simple anaphorique.

C) On assiste donc globalement à une disparition de l'ancien système logophorique. Cependant, le pronom réfléchi indirect demeure dans un seul cas de figure : sous la forme *se* d'accusatif comme sujet de la proposition infinitive qui est complément du verbe introducteur du style indirect. En outre, ce pronom *se* est situé juste à côté du verbe introducteur, parfois même devant lui, et dans tous les cas dans sa proximité immédiate.

Ainsi peut-on résumer les différences entre le système classique et le système tardif que nous avons étudié de la manière suivante :

Système classique :

*Rex dixit **se** in regiam (**suam**) uenturum esse.*

Système tardif :

*Rex dixit **se** uenturum esse in **eius** regiam.*

*Rex **se** dixit uenturum esse in **eius** regiam.*

*Rex dixit quod ueniet (ind. futur) in **eius** regiam.*

*Rex dixit quod ueniret (subj. imparfait) in **eius** regiam.*

*Rex dixit quod ueniat (subj.présent) in **eius** regiam.*

Cet emploi des mêmes pronoms personnels et adjectifs possessifs que dans une phrase narrative se retrouve dans de nombreuses langues, par exemple en français et en anglais :

Fr. *Le roi dit qu'**il** viendrait (irait) dans **son** palais.*

Angl. *The king said (that) **he** would come (go) to **his** palace.*

Système classique :

*Rex dixit beneficium **sibi** datum esse.*

Système tardif :

*Rex dixit beneficium **ei** datum fuisse.*

*Rex dixit quod beneficium **ei** datum fuerit (subj. parfait).*

*Rex dixit quod beneficium **ei** datum est (ind. parfait).*

*Rex dixit quod beneficium **ei** datum fuerat (ind. plus-que-parfait).*

Cet emploi des mêmes pronoms personnels et adjectifs possessifs que dans une phrase narrative se retrouve dans de nombreuses langues, par exemple en français et en anglais :

Fr. *Le roi dit qu'un bienfait **lui** avait été donné.*

Angl. *The king said (that) a benefit had been given to **him**.*

Ainsi, en latin tardif, l'emploi du réfléchi indirect répond-il à un critère tactique : la proximité du verbe introducteur. De ce fait, nous observons une diminution de la mémoire textuelle. Il semble que la mémoire textuelle à l'époque tardive soit plus restreinte qu'à l'époque classique.

On remarque d'autre part que les linguistes anglophones appellent parfois le réfléchi indirect angl. *long distance reflexive* par opposition au réfléchi direct. Cette appellation est insuffisante pour le latin classique puisqu'elle néglige la fonction sémantique logophorique, mais elle rappelle la puissance référentielle de se réfléchi indirect, qui est un anaphorique de longue portée, pouvant renvoyer à un locuteur mentionné loin dans l'avant-texte, à plusieurs lignes de distance.

Ainsi, lorsque la mémoire textuelle diminue, la langue ne conserve-t-elle que le réfléchi de courte portée, qui trouve son référent à l'intérieur de la même proposition.

8.2. Changement de statut pour la proposition infinitive

En outre, on observe, nous semble-t-il, dans les textes que nous avons étudiés un changement de statut de la proposition infinitive complément du verbe introducteur : on se dirige vers une perte d'autonomie.

Dans ce qui reste du réfléchi indirect *se*, dans le petit carré où il s'est retranché, le statut de la proposition infinitive change. La proposition infinitive se disloque et se dissout. Le verbe principal est souvent inséré dans la subordonnée infinitive ou plutôt les différents constituants de la proposition infinitive entourent le verbe introducteur du style indirect. De ce fait, la proposition infinitive voit diminuer son statut de proposition, au sens de Christian Lehmann (1989 : 174-175 « Towards a typology of clause linkage ») dans son article sur la typologie du liage entre propositions.

Il énonce, en effet, cinq paramètres permettant d'évaluer le degré de resserrement du lien existant entre deux propositions, une principale et une subordonnée. Il montre comment s'opère l'intégration progressive d'une subordonnée dans une principale, phénomène considéré comme un *continuum* :

Ch. Lehmann (1989 : 174-175 « Towards a typology of clause linkage ») :

1. integration of the subordinate clause into the main clause ; 2. de-sententialization of the subordinate clause ; 3. grammaticalization of the main verb ; 4. interlacing of the two clauses ; 5. explicitness of the linking.

Dans les passages que nous avons vus, où un verbe introduisant un style indirect était construit avec une proposition infinitive, à partir de la structure « proposition principale + proposition infinitive subordonnée », on s'oriente vers une seule proposition au lieu de deux, les divers

constituants de la proposition infinitive subordonnée devenant des constituants de la proposition principale et dépendant de plus en plus du verbe introducteur. En quelque sorte, la subordonnée s'incorpore dans la principale.

Cette évolution porte sur les deux éléments que sont le sujet et le verbe de la subordonnée infinitive :

A) Le sujet

Le pronom *se* sujet de l'infinitive se rattache de plus en plus au verbe introducteur et devient de plus en plus un complément du verbe de la proposition principale. A cause de sa proximité avec le verbe principal, le pronom *se* a pu, par une sorte d'analogie synchronique, être ré-interprété comme un réfléchi direct ou même un réfléchi « pléonastique », puisque ce sont les seuls emplois de réfléchi qui restent en usage. On passe ainsi de *se* réfléchi indirect à *se* réfléchi direct. Le réfléchi indirect devient un réfléchi direct.

En outre, *se* est toujours situé à proximité du verbe principal et même souvent juste devant le verbe introducteur, ce qui pourrait suggérer qu'il est en train de se cliticiser.

Les traductions françaises de Michel Poirier sont très éclairantes à cet égard, comme nous allons le voir à présent.

a) En effet, quand le sujet du verbe introducteur et celui de l'infinitive sont co-référentiels, en français on traduit par un simple infinitif complément du verbe introducteur :

Cypr. *De lapsis* 12,4 : *Possidere se credunt...* « Ils croient posséder ... » ;

17,10 : *qui ... negare se dixit.* « lui qui a déclaré renier » ;

18,2 : *si quis ... se ... putat posse* « si quelqu'un ...s' imagine ...pouvoir ... » ;

26,25 : *nec euasisse se credat..* « qu'il ne croie pas s'en être tiré... » ;

27,5 : *fecisse se dixit ..* « il déclare avoir fait ... » ;

28,8 : *qui ... euadere se poenam criminis credit...* « celui qui ...pense échapper au châtement de son forfait. »

b) On remarque dans les passages suivants une traduction par un réfléchi direct en français et même par une forme pronominale du verbe, ce qui évoque la même construction qu'en latin avec *se* antéposé au verbe introducteur et employé comme un pronom réfléchi direct :

Cypr. *De lapsis* 28,12 : *christianum se putat ...*

« il se croit chrétien... » :

*et christianum **se putat** qui christianus esse aut confunditur aut ueretur ?*

« et il **se croit** chrétien celui qui a honte ou peur d'être chrétien ? »

Cypr. *De lapsis* 33,13 : *stare se opinantur.*

« ils se figurent être debout. »

Cypr. *La jalousie et l'envie* 6,23 : *dum quis ...queritur non se potius ordinatum*

« quand on se plaint de n'avoir pas été préféré pour l'ordination... »

Or, on observe la même position pour le pronom de la 1^{ère} personne sg. *me* sujet de la proposition infinitive et réfléchi indirect dans :

Cypr. *De lapsis* 4, 18-20 :

*Cum plangentibus plango, cum deflentibus defleo, cum iacentibus iacere **me credo.***

« Avec qui se lamente je me lamente, avec qui verse des larmes je verse les miennes, avec qui gît à terre **je me crois** à terre. »

En outre on constate l'absence de pronom sujet de la proposition infinitive dans la tablette suivante de Vindolanda :

Vindolanda II, 343, l. 33-34 :

dixi ei coria intra K(alendas) Martias daturum.

« je lui ai dit que je lui donnerai les peaux avant les Calendes de mars. »

au lieu de :

*dixi **me** daturum* avec *me* employé comme réfléchi indirect.

Ces faits sont des indices de la position de la proposition infinitive par rapport au verbe principal. Ils sont confirmés par les traits observés pour le verbe de l'infinitive.

B) le verbe

L'infinitif prédicat de la proposition infinitive, lorsque la proposition infinitive n'a plus de sujet grammatical, devient un simple infinitif complément du verbe principal. Le passage d'un infinitif prédicat à celui d'un infinitif complément de verbe correspond à une diminution dans le statut de l'autonomie syntaxique dans la théorie de la grammaticalisation (angl. *downgrading*)²⁴. On passe à la construction 'DIRE' + infinitif, illustrée, par exemple, par le français dans fr. *il dit être content de venir*.

Le latin très tardif connaît la même évolution pour le verbe *iubeo* : au lieu de *iubeo* + proposition infinitive, on peut rencontrer *iubeo* + le datif du destinataire de l'ordre + l'infinitif de l'action à accomplir comme en français dans : fr. *il lui ordonne **de venir***.

Le latin très tardif connaît également la même évolution pour le tour causatif *facere* + proposition infinitive « faire que quelqu'un réalise une action ». Dans certains textes tardifs, on trouve des occurrences de la construction en *facere* + infinitif, qui est à l'origine des périphrases

²⁴ Pour cette notion : FRUYT 2009-a.

causatives des langues romanes comme en français : fr. *César fait **construire** un pont.*

On rencontre d'autres signe de la perte des traits du discours indirect et de sa réduction à un énoncé simplement narratif, dans la mesure où l'indicatif peut être employé dans le style indirect, notamment dans les subordinées relatives et temporelles²⁵ :

Cypr. *La bienfaisance et les aumônes* 8,11 :

...quia **scit** uera esse quae **praedicta sunt** uerbis Dei.

« ...parce qu'il sait que sont vrais les arrêts prononcés par Dieu. »

(traduction M. Poirier, coll. Sources chrétiennes)

Cypr. *La bienfaisance et les aumônes* 9,28 :

Eis omnia adponi **dicit** et tradi qui regnum et iustitiam Dei **quaerunt**.

« Tout sera, déclare-t-il, donné en plus et remis à ceux qui cherchent le royaume et la justice de Dieu. » (traduction M. Poirier, coll. Sources chrétiennes)

Dans les temporelles en *cum* « lorsque » du style indirect, l'indicatif permet de conserver l'emploi usuel hors du discours rapporté dans la narration simple.

9. PERSPECTIVE TYPOLOGIQUE

Du point de vue typologique, on change ainsi de système : on passe d'un système logophorique typologiquement très rare à un système typologiquement fréquent.

Le nouveau système est, en effet, assez répandu dans les langues. C'est notamment celui du français et de l'anglais, où, dans le style indirect, il n'existe pas de pronom ou adjectif spécifique pour renvoyer au locuteur. Ce sont les pronoms personnels et adjectifs possessifs usuels qui se chargent de l'anaphore vers le locuteur comme vers tout autre constituant. Le locuteur ne bénéficie plus de cette spécificité référentielle.

Mais la raison principale du changement et de l'évolution tient à l'insuffisance du système ancien pour distinguer des catégories essentielles. La référence du réfléchi indirect de l'époque archaïque et classique n'était pas suffisamment univoque. Aussi l'élimination de l'ancien système logophorique, qui semble correspondre à une banalisation du système et à une perte de spécificité, fut-elle, en réalité, pour le latin un remède pour préserver le bon fonctionnement référentiel de son système morpho-syntaxique.

²⁵ Le phénomène était déjà attesté en latin classique, mais il se renforce en latin tardif.

RÉFÉRENCES

BLAISE, Albert, 1954, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Brepols, Turnhout.

BLAISE, Albert, 1955, réimpr. 1986, *Manuel du latin chrétien*, Brepols, Turnhout.

BLATT, Franz, 1952, *Précis de syntaxe latine*, Lyon et Paris, IAC.

BRAUN, René, 1992, *Approches de Tertullien*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes.

CLEMENTS, G. N., 1975, « *The logophoric pronoun in Ewe : its role in discourse* », *Journal of West African Languages* 10, 141-177.

CUZZOLIN, Pierluigi, 1994, *Sull'origine della costruzione dicere quod : aspetti sintattici e semantici*, La Nuova Italia Editrice, Pavia.

DAHLÉN, Eric, 1964, *Études syntaxiques sur les pronoms réfléchis pléonastiques en latin*, Acta universitatis Gothoburgensis, Almqvist & Wiksell, Stockholm - Göteborg - Uppsala.

DELÉANI, Simone, 2007, traduction et commentaire de Cyprien, *Lettres 1-20*, Paris, Inst. Et. Aug.

ERNOUT Alfred & François THOMAS, 1953² (1951¹), *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.

FREDOUILLE, Jean-Claude, 1992, « Langue et style chez Cyprien », dans : *De Tertullien aux Mozarabes, Mélanges offerts à Jacques Fontaine*, tome I, Paris, Institut d'Études augustiniennes, 517-523.

FRUYT, Michèle, 1987, « Interprétation sémantico-référentielle du réfléchi latin », *Glotta* 65, 3-4, 204-221.

FRUYT, Michèle, 2007, « Le réfléchi latin : comment expliquer ses emplois », dans : A. Rousseau, D. Bottineau & D. Roulland (éds.), *L'énoncé réfléchi*, Presses univ. de Rennes, 249-271.

FRUYT, Michèle, 2009-a, « Grammaticalization in Latin », dans : Ph. Baldi & P. Cuzzolin, *New Perspectives on Historical Latin Syntax*, volume 4, Berlin, De Gruyter-Mouton, 661-864.

FRUYT, Michèle, 2009-b, « L'emploi de *is, hic, iste, ille, ipse* en latin archaïque et classique », *Revue des Etudes latines*, tome 87, 44-75.

FRUYT, Michèle, 2010, « Interprétation du latin *ipse* comme un 'intensifieur' », dans : M. Fruyt & O. Spevak (éds.), *La quantification en latin*, Paris, L'Harmattan, 39-74.

FRUYT, Michèle, à paraître, « Les relations entre le réfléchi indirect *se* et *ipse* en latin », Actes de la table ronde sur « *L'oratio obliqua* en latin » organisée à l'université de Rome 2 en avril 2013 par Anna Orlandini et Paolo Poccetti lors du Colloque international de Linguistique latine.

HAGÈGE, Claude, 1974, « Les pronoms logophoriques », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 69, 1, 287-310.

HERMAN, Josef, 1963, *La formation du système roman des conjonctions de subordination*, Berlin.

HOPPE, Heinrich, 1903, *Syntax und Stil des Tertullian*, Teubner, Leipzig ; traduction italienne *Sintassi e stile di Tertulliano*, par G. Allegri & A. Piccinato, Paideia Editrice, Brescia, 1985.

KISS, Sandor, 1982, *Tendances évolutives de la syntaxe verbale en latin tardif*, Debrecen.

KÖNIG, Ekkehard, 2007, « Vers une nouvelle typologie des marques réfléchies », dans : A. Rousseau, D. Bottineau & D. Roulland (éds.), *L'énoncé réfléchi*, Presses univ. de Rennes, 107-129.

KÖNIG, Ekkehard, 2010, « Le latin *ipse* et ses équivalents dans d'autres langues : essai de typologie des intensifieurs », dans : M. Fruyt & O. Spevak (éds.), *La quantification en latin*, Paris, L'Harmattan, 21-37.

KÖNIG Ekkehard & Peter SIEMUND, 2000, « Intensifiers and Reflexives : A Typological Perspective », dans : Z. Frajzyngier & T. S. Curl (éds.), *Reflexives : Form and Function*, Amsterdam, Benjamins.

KÜHNER Raphael & STEGMANN Carl 1976⁵ (reprod. 1992 ; 1^{ère} éd. 1914, Hannover), *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache II (Satzlehre)*, 2.

LEHMANN, Christian, 1989, « Latin Subordination in Typological Perspective », dans : G. Calboli (éd.), *Subordination and Other Topics*, Amsterdam, Benjamins, 153-179.

LEUMANN Manu, HOFMANN J.-B., SZANTYR Anton, 1965, *Lateinische Grammatik II, Lateinische Syntax und Stilistik*, München, H. Beck.

LOI, Vincenzo, 1978 : *Origini e caratteristiche della latinità cristiana*, Suppl. n.1 Boll. Class. 1978, 14.

MAYEN, Georg, 1889, *De particulis quod quia quoniam quomodo ut pro acc. cum infinitivo post verba sentiendi et declarandi positis*, Kiliae.

PITAVY, Jean-Christophe, 2014, « Discours rapporté, indexicaux et logophoriques en grec ancien », *Syntaktika* 46, mars 2014, 1-26.

POIRIER Michel : traductions et commentaires des œuvres de Cyprien :
Ceux qui sont tombés = De lapsis (Paris, Cerf, coll. Sources chrétiennes n°547, 2012),

La jalousie et l'envie = De zelo et livore (Paris, Cerf, coll. S. chr. n°519, 2008),

La bienfaisance et les aumônes = De opere et eleemosynis (Paris, Cerf, coll. S. chr. n°440, 1999),

L'unité de l'Église = De Ecclesiae catholicae unitate (Paris, Cerf, coll. S. chr. n°500, 2006).

STCHOUPAK Nicole, NITTI Luigia, RENOU Louis, 1959²; 1932, *Dictionnaire sanskrit-français*, Paris, Adrien-Maisonneuve.

SZNAJDER, Lyliane, à paraître 2015, « Marqueurs gauches du discours direct : l'exemple du latin biblique », *Revue de linguistique latine du centre Alfred Ernout. De Lingua Latina* n°11, 2 ; actes du colloque Alfred Ernout des 2-4 juin 2014 sur « *Le discours rapporté en latin* ».

TOURATIER, Christian, 1994, *Syntaxe latine*, Louvain, Peeters.

VÄÄNÄNEN, Veiko, 1981³, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck.

VÄÄNÄNEN, Veiko, 1987, *Le Journal-épître d'Égérie (Itinerarium Egeriae). Etude linguistique*, Helsinki.